Image not found or type unknown

Promesse d'embauche non tenue par le salarié

Par **Sturnus**, le **13/06/2022** à **14:50**

Bonjour,

je suis actuellement en CDI en tant que technico-commercial, j'ai été démarché par un cabinet de recrutement qui m'a proposé un poste qui a retenu mon intérêt, après plusieurs entretiens j'ai été recruté et j'ai signé dans la foulée une promesse d'embauche.

la prise de poste est dans deux mois mais ma société vient de me faire une contre-proposition avec hausse de salaire et Plan de carrière.

qu'est-ce que je risque si j'annule ma promesse d'embauche? parce que j'ai clairement changé d'avis...

merci de vos réponses!

Par **Marck.ESP**, le **13/06/2022** à **15:15**

Bonjour
Rapidement, ce lien

https://obp-avocats.com/la-rupture-de-promesse-dembauche

Par **Sturnus**, le **13/06/2022** à **15:30**

Merci pour votre rapidité, j'ai bien conscience que la loi indique qu'un recours est possible pour l'employeur, je me demandais juste si dans les faits cela arrivait souvent... de toutes façons je ne vais pas avoir d'autre choix que d'expérimenter la sitaution... j'en saurais plus une fois le recommandé reçu par le service RH de la société en question.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés